

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.353**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 9 octobre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] la possibilité d'obtenir des informations inhérentes aux ressources humaines des Centres Intégrés en Santé. À cet égard, j'aimerais avoir accès aux informations suivantes:

1. Nombre de postes actuels de technologistes médicales au travers des CISSS du Québec,
2. Nombre de postes actuels d'aides-technologistes ou aides de laboratoire au travers des CISSS du Québec,
3. Nombre de postes vacants pour les deux types de postes,
4. Nombre de postes en voie de l'être (retraite principalement),
5. Y a-t-il une procédure ou une directive ministérielle du Ministère de la Santé imposant l'embauche d'une technologiste enregistrée à l'OPTMQ (ordre professionnel) pour des postes donnés (ex : technicien(ne) en microbiologie) dans les centres de santé ?
6. Ou au contraire permettant l'embauche d'une personne dont les études sont reconnues par une entente ARM (Arrangement de reconnaissance mutuelle), sans s'enregistrer à l'OPTMQ ?

*Pour les points 5 et 6, la nuance est importante surtout en vue de favoriser l'arrivée des nouveaux diplômés étrangers en leur offrant une possibilité de commencer à travailler sous tutelle le temps qu'il puisse se conformer aux exigences de l'OPTMQ, qui sont assez long actuellement ». (sic)*

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc

p.j.